



Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT)

Ville de Val-de-Reuil

5^e convention triennale

**Nouvelle période contractuelle
du 01/09/2024 au 31/08/2027**

Dossier suivi par la Direction Enfance Jeunesse Emploi de la Ville de Val-de-Reuil en collaboration avec les services de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la Circonscription et des autres services de la commune (CCAS, Service des Affaires Scolaires, Service Missions Prospectives et Transverses)

SOMMAIRE

PREAMBULE.....page 3-6

REMERCIEMENTS
PRESENTATION GENERALE
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
PORTEUR DU PROJET, REFERENTS ET PRINCIPAUX ACTEURS

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRITOIRE.....page 7 -11

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE
ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS
DES AMBITIONS RENOUVELEES

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS PARTAGÉS DU PEDT.....page 16-19

OBJECTIFS STRATEGIQUES
ARTICULATION ET MISE EN COHÉRENCE DES DISPOSITIFS ET PROJETS
SOCLE COMMUN AUTOUR DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS DU PROJET COMMUN

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIFS ET PROJETS.....page 16-24

TEMPS D'ATELIERS PERISCOLAIRES (TAP)
CLASSES SPECIFIQUES
PLAN MERCREDI
POLITIQUE JEUNESSE

CONCLUSION.....page 25

ANNEXES :

ANNEXE N°1 : EQUIPE ANIMATION
ANNEXE N°2 : REPARTITION EQUIPES ATSEM
ANNEXE N° 3 : AGENTS SERVICES MUNICIPAUX
ANNEXE N°4 : INTERVENANTS TAP
ANNEXE N°5 : ENSEIGNANTS EDUCATION NATIONALE

PREAMBULE

REMERCIEMENTS

La Ville de Val-de-Reuil tient à remercier tous les partenaires pour leur participation active aux actions éducatives, pour la qualité de leurs interventions et pour leurs soutiens précieux apportés aux projets mis en œuvre sur le territoire. Il est essentiel de poursuivre le travail coopératif et de créer de nouveaux partenariats avec tous les acteurs souhaitant s'investir dans ce projet éducatif territorial (PEdT) qui reste évolutif.

PRESENTATION GENERALE

Le projet éducatif territorial (PEdT) de Val-de-Reuil formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**.

Tous les temps de la journée ou de la semaine et toutes les périodes de l'année sont concernés par ce PEDT. Celui-ci prend en effet en compte **toutes les actions et projets d'activités éducatives menés, en direction des enfants et des jeunes (0 à 25 ans), sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires**, afin d'assurer leur **complémentarité** tout au long de l'année et la **cohérence entre les dispositifs** mis en œuvre sur le territoire.

Ce projet relève, à l'initiative de la ville de Val-de-Reuil, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Depuis la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est mise en place dans les écoles primaires rolivaloises dès la rentrée 2013, cette démarche doit continuer de favoriser la mise en cohérence de l'offre d'activités de qualité dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. Elle repose donc toujours sur une **ambition éducative volontaire et partagée** visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin notamment de :

- proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent ;
- faciliter la réussite scolaire et éducative de l'ensemble des élèves ;
- favoriser l'épanouissement de chaque enfant ;
- permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles, artistiques,... d'y accéder plus facilement.

Le pilotage partenarial du projet doit permettre d'assurer la nécessaire articulation entre toutes les actions menées sur le territoire par les partenaires et entre tous les dispositifs de contractualisation existants. Il est assuré par la Cité Educative, pour viser une plus grande cohérence éducative.

Il convient de formaliser l'engagement de l'ensemble des acteurs qui doivent s'approprier ce projet et le faire vivre grâce à leurs compétences ou spécialités dans les différents domaines (enseignement, animation socio-éducative, sportif, artistique, culturel ...).

Ce PEDT assure une stabilité des projets mis en œuvre qui seront évalués régulièrement pour les adapter autant que nécessaire. Il doit rester évolutif pour permettre aux dispositifs de s'ajuster dans le temps et de pouvoir poursuivre voire lancer des expérimentations.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le présent document est établi entre les organisations et représentants suivants :

- **La Ville** représentée par **le Maire de Val-de-Reuil**
- **La préfecture du département** représentée par **le Préfet de l'Eure**
- **La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)** représentée par **la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN)** de l'Eure, déléguée du recteur
- **La branche Famille de la sécurité sociale** représentée dans le département par **le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** de l'Eure

Dès validation de ce projet par les partenaires institutionnels, un projet de délibération sera présenté au Conseil municipal pour autoriser le Maire de Val-de-Reuil à signer cette convention pour une **durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2024,**

PORTEUR DU PROJET :

Collectivité territoriale / **Commune de Val-de-Reuil** Adresse : Mairie de Val-de-Reuil - 70, rue Grande 27100 VAL-DE-REUIL Adresse postale : BP 604 – 27100 VAL-DE-REUIL Cedex
Tél. standard : 02 32 09 51 51 / E-mail : mairie@valdereuil.fr / Site web : www.valdereuil.fr

Représentant légal : **M. Marc-Antoine JAMET**, Maire

REFERENTS ET PRINCIPAUX ACTEURS DU PEDT

Elue référente : **Mme Catherine DUVALLET**, 1^{ère} adjointe au Maire de chargée de l'Education et de la Jeunesse.

Nom du correspondant principal / agent territorial référent : **Mme Pauline BONET**

Fonction : Responsable du Service Enfance :

Téléphone : 02.32.09.51.79 - 06.68.24.42.01 / E-mail : pbonet@valdereuil.fr

Autres correspondants pour la Ville de Val-de-Reuil

M. Julien TRISTANT, Directeur Général des Services jtristant@valdereuil.fr

Mme Sophie ECHARD-GOUBERT, DGA, Responsable Missions Prospectives et Transverses

☎06.62.40.91.19 / sechard-goubert@valdereuil.fr

M., , Coordinateur de la Cité Educative

☎06. / @valdereuil.fr

M. Allal ELOUERDIGHI-CLEMENT, Directeur Enfance Jeunesse

☎06 65 62 15 52 / aelouerd@valdereuil.fr

Mme Béatrice DAMPIED, Coordinatrice Enfance

☎ 06.69.59.43.08/bdampied@valdereuil.fr

M. Mohamed LAFTOUHI, Coordinateur du TAP

☎ 06.69.59.48.83/ mraftouhi@valdereuil.fr

Mme Marjorie TABUTEAU, Responsable Service Jeunesse

☎ 06.69.59.48.83/ mlejoille@valdereuil.fr

M Gabriel ROZMAN, Directeur des affaires scolaires

☎ 02.32.09.51.41 / grozmanvaldereuil.fr

M Sow Djibirou, Coordinateur du Programme de Réussite Éducative / CCAS de Val-de-Reuil ☎

02.32.09.51.41 / dsow@valdereuil.fr

Mme Agnès GALLE-TESSONNEAU, Directrice du service Petite enfance

☎ 02.32.09.36.75 / 06.88.09.59.68 / agalle-tessoneau@valdereuil.fr

INTRODUCTION

Le PEDT un projet social et éducatif

PUBLIC DIRECTEMENT CONCERNÉ PAR LE PEDT

➤ ENFANTS ET JEUNES DE 0 A 25 ANS

Quelques chiffres...

Plus de 2.000 enfants fréquentent les 7 groupes scolaires, tous composés d'une école maternelle, d'une école élémentaire.

Environ 1.000 Rolivalois fréquentent les collèges. (Alphonse Allais, Montaigne, Hyacinthe Langlois, Le Hamelet).

700 élèves sont au lycée Marc Bloch

2.200 apprentis et stagiaires sont formés chaque année, au CAP, Bac Pro et Brevet de maîtrise au CFAIE.

180 jeunes à l'EPIDE

500 enfants en moyenne sont accueillis régulièrement dans les 9 centres de loisirs durant l'année.

De très nombreux enfants ou jeunes fréquentent les établissements ou culturels comme le Conservatoire intercommunal de musique et de danse (plus de 500 adhérents au total) ou encore la médiathèque (plus de 3.600 personnes inscrites).

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Présentation de la Ville :

Val-de-Reuil est la plus jeune ville de France, créée en 1975. La cité rolivaloise, quatrième ville de l'Eure d'un point de vue démographique, est devenue par son rayonnement économique, culturel et sportif, l'un des principaux moteurs du département. Elle appartient à la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Elle compte près de 13 000 habitants issus de 70 nationalités. **7.003 habitants** (données QPV 2018, les données 2024 ne sont pas encore connues), soit plus de 50% de la population, vivent au sein du QPV qui a la particularité d'être situé au centre de la ville et ainsi de constituer le centre de la ville. Le périmètre du QPV a été agrandi par décret du 28 décembre 2023.

Engagée dans son 3^{ème} plan de rénovation urbaine, la ville au travers du NPNRU d'intérêt national poursuit son engagement visant à davantage de mixité urbaine, sociale et scolaire.

Autour du centre-ville où se concentre l'essentiel des logements collectifs, les quartiers résidentiels périphériques accueillent des rolivalois en maison individuelle. Les espaces verts et la végétation sont omniprésents.

Située à proximité de l'A13 et de la D6015, elle est dotée de la gare d'agglomération desservant la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Elle est traversée par le Bus à Haut Niveau de Service reliant via les parcs d'activité des 2 principales villes de l'agglomération. D'autres lignes de bus la desservent. Aussi la ville est facilement accessible.

Val-de-Reuil accueille sur son territoire des grands noms de l'industrie pharmaceutique : Janssen Cilag, Valdepharm, Aptar, Sanofi Pasteur. Cette présence historique a favorisé la venue d'acteurs de la logistique (Pharmalog), des télécommunications, des fournisseurs aux domaines variés et du « Bassin des carènes », appelé désormais DGA TH dédié aux recherches de pointe dans le domaine militaire.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est conséquente à Val-de-Reuil. La municipalité a fait le choix de conserver la gestion de l'ensemble des compétences territoriales qu'elle avait la capacité juridique d'exercer (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sport...).

Structures petite enfance :

- Crèche collective Le Pivollet (60 berceaux),
- Crèche multi-accueil Les Noés avec son unité diététique infantile-cuisine (30 berceaux),
- Crèche familiale La Ribambelle (30 berceaux),
- Crèche interentreprise « Casibulle » gérée par l'agglomération Seine-Eure
- La Maison de l'enfance Le Wagon avec le Relais Petite enfance et le Lieu d'accueil enfants parents La Parent'aise

Équipements sportifs :

- 1 halle d'athlétisme,
- 2 terrains de foot dont 1 synthétique,**
- 4 espaces ludiques et sportifs,
- 1 complexe gymnique,
- 1 complexe tennis squash,
- 1 complexe sportif (1 dojo, 1 salle de basket, 1 salle de combat)
- 2 gymnases,
- 1 dojo,
- 1 piscine.

Autres établissements destinés aux jeunes :

- Le CFAie accueille chaque année 1.700 apprentis et stagiaires formés du CAP au Bac Pro
- Le Centre EPIDE possède une capacité d'accueil de 200 jeunes volontaires
- Un foyer des jeunes travailleurs (portage communal) accueille plus de 30 jeunes en situation précaire.



Équipements culturels :

- 1 conservatoire de musique et de danse (plus de 600 élèves),
- 1 médiathèque,
- 1 cinéma qui compte deux salles,
- 1 théâtre de l'Arsenal (**d'**une capacité de près de 600 places assises)
- 1 maison de la poésie, la Factorie
- 1 dancing accueillant de façon permanente la compagnie nationale « beau geste »**

Établissements scolaires :

-7 Groupes scolaires (GS) :

- 3** GS classés en REP+ : école primaire Jean Moulin, école primaire Les Cerfs-volants, école maternelle et élémentaire Coluche
- 3** GS classés en REP : école primaire Les Dominos, écoles maternelle et élémentaire Le Pivollet, école maternelle et élémentaire Louise Michel
- 1** GS hors REP : école maternelle et élémentaire Léon Blum

-850 collégiens roivalois sont répartis dans les 3 collèges de secteur : Alphonse Allais (avec SEGPA) situé à Val-de-Reuil, classé en REP+, Michel de Montaigne au Vaudreuil et Hyacinthe Langlois à Pont de l'Arche (depuis la fermeture du collège Pierre Mendès-France en 2018)

-300 roivalois sont admis chaque année au lycée Marc Bloch

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PARTAGE

- Un territoire accueillant une populations jeune et familiale avec une majorité de moins de 30 ans et de familles monoparentales
- Un territoire en Réseau d'Education Prioritaire (REP+)
- Une zone économique créatrice de richesses
- Un QPV situé en germe de ville (7300 habitants) dont entre 31% et 44.7% de jeunes entre 16-25 ans sans formation et sans emploi
- Des ressources précaires dues à des situations fragiles face à l'emploi
- Un parc de logements en majorité individuel en périphérie de la ville
- Un parc locatif social particulièrement important (63%)

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE

Jeunesse et diversité culturelle

Val-de-Reuil est la plus jeune commune de l'hexagone. Les 0-17 ans représentent un tiers de la population totale (33,2%) contre 24,4% dans l'Eure ; 23,2% en Haute-Normandie et 23,2% en France.

L'indice de jeunesse est de 6,5 ce qui signifie que les moins de 20 ans sont 6,5 fois plus nombreux que les plus de 60 ans. Ces constats impliquent de favoriser une politique en faveur de la jeunesse.

La population rolivaloise se caractérise ainsi par sa jeunesse (40% de la population a moins de 20 ans, 5% a plus de 60 ans) et par sa diversité culturelle (51 nationalités s'y retrouvent, venues principalement d'Europe, du Maghreb, de Turquie, d'Afrique Noire et d'Asie).

Une population en situation de fragilité socio-économique et éducation prioritaire

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

LA QUALITÉ DE VIE SUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

- Un environnement favorable : un poumon vert avec forêt, lacs, cours d'eau,
- Un dynamisme économique
- Une ville multimodale
- De nombreux équipements structurants (culture, sport, loisirs,...)
- Un fort développement social et urbain avec le NPNRU2

Les domaines ou secteurs d'actions prioritaires

Ce diagnostic nous permet de souligner **les domaines ou secteurs d'actions prioritaires** suivants :

- L'éducation (qui reste un enjeu majeur pour l'insertion sociale des publics en difficulté sur le territoire)
- L'égalité des chances
- La jeunesse
- Accès à la culture
- Le renouvellement urbain, le logement
- Le développement durable

Des ambitions renouvelées :

- Articuler le projet éducatif territorial (PEdT) avec tous les dispositifs existants afin de répondre aux objectifs éducatifs
- Garantir la cohérence et la complémentarité entre les projets des organisations pour une plus grande continuité éducative et un meilleur avenir pour nos jeunes
- Rechercher la meilleure adéquation entre l'offre existante et la demande
- Accéder à une connaissance partagée des besoins des jeunes et de leurs familles
- Assurer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap
- Viser un plus grand investissement des familles dans le parcours éducatif de leur enfant
- Assurer une diffusion satisfaisante de l'information pour une meilleure connaissance et lisibilité de l'offre locale éducative et de services
- Continuer d'offrir la possibilité pour les enfants d'agir sur leur environnement (développer leurs connaissances, apporter des outils...)
- Développer la participation active des enfants en les intégrant dès que possible à la construction de leurs parcours éducatifs.
- Susciter le développement de l'esprit d'entreprendre et créer un travail sur la liberté de penser (donner une chance à chacun de mettre en valeur ses potentialités)
- Veiller au respect des autres et de leurs différences (origine, culture, handicap, ...)
- Rechercher le développement de la citoyenneté, de la solidarité et de la sociabilité
- Assurer une meilleure lisibilité des moyens (financiers, matériels et humains) consacrés à la politique éducative municipale
- Faire diminuer les impayés
- Dégager des marges de manœuvre dans les finances publiques pour répondre aux besoins de la population majoritairement en difficulté
- Continuer d'améliorer les infrastructures et le cadre de vie (opérations de renouvellement urbain)
- Poursuivre le développement économique

DEUXIEME PARTIE

OBJECTIFS PARTAGES DU PEdT

Bilan PEdT 2022-2024

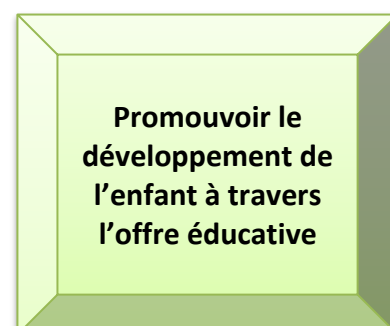
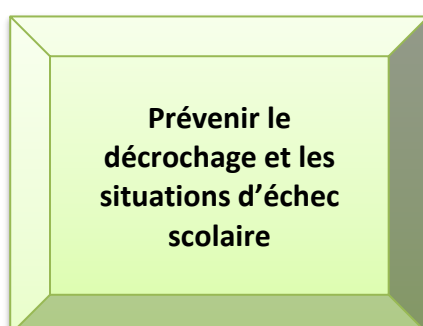
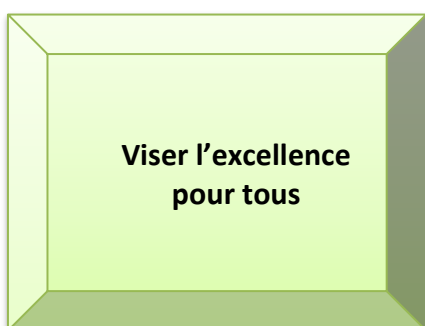
Au cours de ces trois dernières années, nous avons consolidé les liens avec l'ensemble de nos partenaires et développé de nombreux projets à destination des primaires ainsi qu'auprès des jeunes du second degré. Le bilan 2022-2024, a été réalisé afin de mettre en avant les divers projets qui découlent du PEDT, de la charte Qualité « Plan mercredi », du TAP, avec un dynamisme partagé autour de la Cité Educative. Mais également de travailler sur les nouvelles perspectives du prochain PEdT.

OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES

La mise en œuvre de PEdT présente également une occasion de mobiliser les associations sur de nouveaux enjeux. Elle peut amener certaines d'entre elles à définir une stratégie de consolidation et de pérennisation de services diversifiés et adaptés aux besoins du public sur le territoire. En veillant à la convergence des objectifs des différentes parties, les associations sportives par exemple pourront alors appliquer une double logique de développement fédéral et de développement territorial.

Plus globalement, la ville de Val-de-Reuil souhaite avec ses partenaires tenter de réduire au maximum les inégalités sociales. Il convient d'aider chaque jeune à se former, à développer et à réaliser ses projets personnels et professionnels et donc à trouver un premier emploi.

Pour concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois, les objectifs stratégiques poursuivis et partagés dans le cadre du PEdT entre les partenaires se déclinent selon 3 axes prioritaires :



AXES DE DEVELOPPEMENT POURSUIVIS

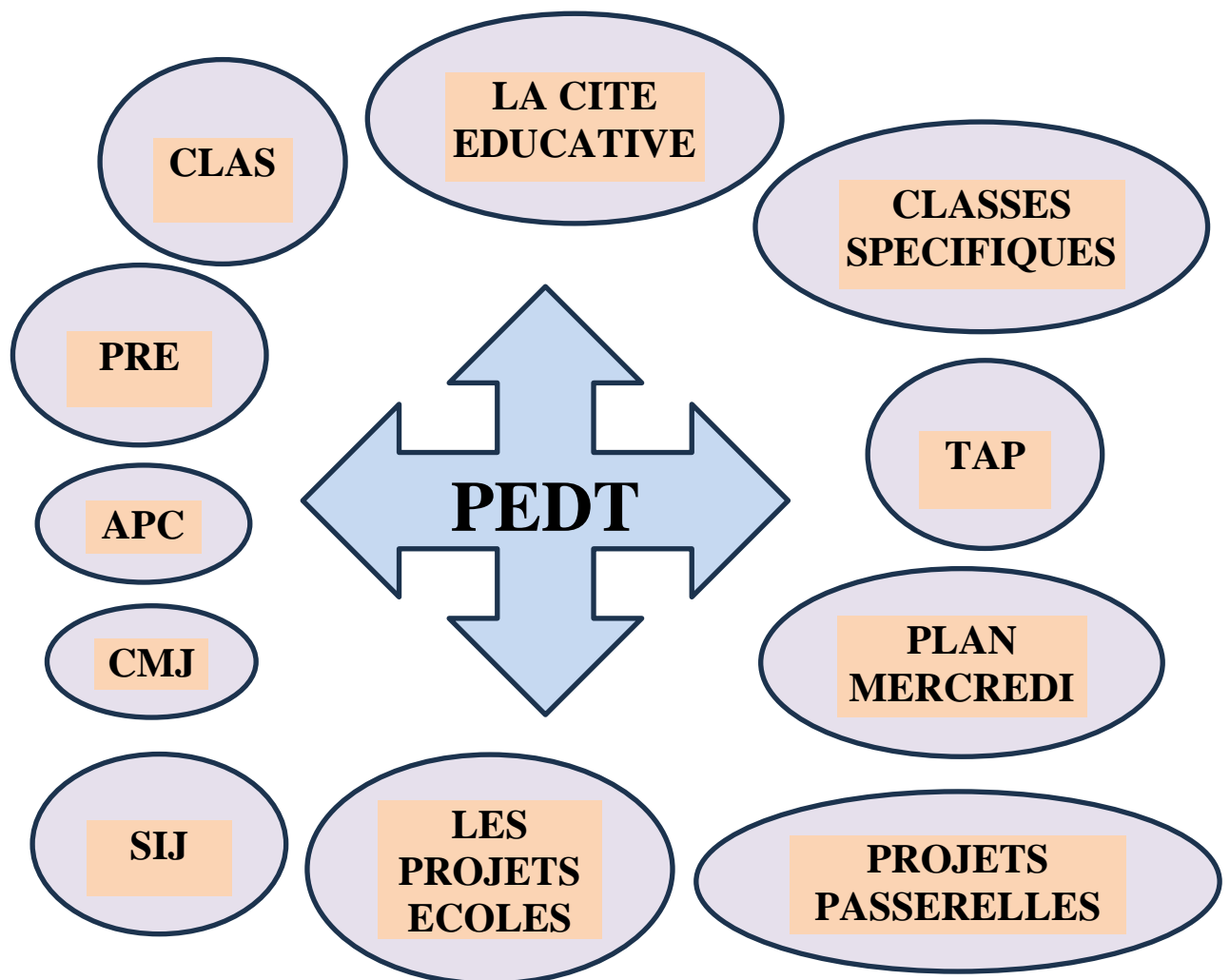
Les objectifs fixés aux services Petite enfance, Scolaire, Péri/extrascolaire, s'articulent également autour des 3 axes de développement suivants :

Axe n°1 : Favoriser l'intégration des enfants, des jeunes et des parents dans leur environnement pour contribuer à la cohésion sociale sur le territoire.

Axe n°2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

Axe n°3 : Renforcer les compétences des professionnels pour rechercher en permanence l'amélioration de la qualité des interventions visant le développement, l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que le bien-être de leurs parents.

ARTICULATION ET MISE EN COHÉRENCE DES DISPOSITIFS ET PROJETS



(*) PEDt : Projet éducatif territorial / TAP : Temps des ateliers périscolaires / APC : Activité pédagogique complémentaire / PRE : Programme de réussite éducative/ CLS : Contrat local de santé / CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité / CMJ : Conseil municipal des jeunes / SIJ : Structure Information Jeunesse

UN SOCLE COMMUN AUTOUR DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

Les parcours éducatifs sont inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation, de l'école de la République du 8 juillet 2013. Un parcours éducatif désigne un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements, non limité à une discipline, et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un thème. L'enfant construit des compétences et acquiert des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels il participe.

Parcours Citoyen :

Le parcours citoyen a pour objectif de faire advenir les élèves à la dimension de citoyens libres et responsables. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Parcours d'Education Artistique et Culturelle :

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle

Parcours Educatif de santé :

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements

Parcours Avenir :

Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, il est suivi par tous les élèves de la sixième à la terminale

Toutes les actions développées, découlent des quatre parcours éducatifs partagés par tous les acteurs éducatifs du territoire qui favorisent la continuité éducative.

LES OBJECTIFS DU PROJET COMMUN

Pour concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois, les **objectifs stratégiques poursuivis et partagés dans le cadre du PEdT entre les partenaires** se déclinent selon **3 objectifs prioritaires** :

Conforter le rôle de l'école



- Participer au rayonnement de l'école et à son attractivité.
- Mutualiser les projets écoles accueils de loisirs
- Accompagner les enfants en situation de handicap



- Prolongement des contrats d'AESH sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Charte d'utilisation des locaux
- Construction de projets en communs sur toutes les écoles
- Accompagnement des animateurs aux sorties et classes découvertes



Promouvoir la continuité éducative



- Assurer un temps périscolaire et extrascolaire de qualité ouvert à tous notamment aux enfants en situation de handicap
- Renforcer les actions autour de la parentalité



- Travail en réseau avec les partenaires
- Mise en place de :
- Projets et actions avec les parents d'élèves élus
 - Veillées avec la participation des familles
 - Formations des animateurs
 - Sensibilisation autour du handicap



Ouvrir le champ des possibles



- Réduire les inégalités
- Développer une offre d'activité de qualité
- Favoriser l'émancipation



- Mise en place d'une tarification à porter des familles
- Laisser libre cours à sa créativité
- Un panel d'activités ludiques et culturelles (Plan Mercredi)
- Vacances apprenantes
- Collaboration avec le Conservatoire



TROISIEME PARTIE

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS

TEMPS D'ATELIERS PERSICOLAIRES

Contexte :

En application des textes réglementaires et notamment du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 alors que seules 27 des 675 communes euroises, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale, choisissaient de relever le défi.

La ville s'est engagée en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours avec 24 heures d'enseignement dans le 1^{er} degré ;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux - Scolaires - Autres (récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école) ;
- Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs...) pour que l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

Au regard de l'ensemble de nos actions, une réflexion concernant les modalités de fonctionnement des TAP et du rythme scolaire. Une concertation avec nos partenaires institutionnels (Inspection Académique, enseignants, parents d'élèves élus...) amène aujourd'hui à modifier notre fonctionnement et ainsi concentrer les TAP sur une demi-journée avec un ajustement des horaires de classes.

Ce changement sera intégré dans le nouveau PEdT, tout comme le développement des projets passerelles entre les différents degrés (petite enfance-maternelle, maternelle-élémentaire, élémentaire-second degré.).

Nouvelle organisation du temps scolaire et du temps du TAP concentré sur le Vendredi après-midi de 13h30 à 16h30

TEMPS D'ACCUEIL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE					
LUNDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MARDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
MERCREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-18H30	
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Accueil Plan Mercredi	
JEUDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-15H40	15H40-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Accueil Soir
VENDREDI	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13H30-16H30	16H30-18H30
	Accueil Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	TAP	Accueil Soir

Les temps d'activités périscolaires sont programmés en 5 périodes de 5 à 7 semaines

Un thème sera développé par période et animé par des animateurs qualifiés. Pour compléter l'action de des agents communaux, la commune fait appel aux ressources disponibles sur son territoire : elle peut notamment s'appuyer sur des associations et les compétences de professionnels diplômés dans des domaines bien spécifiques.

Période 1 : de septembre aux vacances d'automne

Période 2 : des vacances d'automne aux vacances de fin d'année

Période 3 : des vacances de fin d'année aux vacances d'hiver

Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps

Période 5 : des vacances de printemps jusqu'à la fin d'année scolaire

Le temps du TAP sera organisé de la manière suivante :

Organisation du TAP pour les élémentaires le VENDREDI						
13h30-13h40	13h40-13h50	13h50-14h00	14h00-15h00	15h00-15h15	15h15-16h15	16h15-16h30
Accueil des enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire	Répartition des enfants par groupe d'activité	Départ sur le lieu d'activité	Pratique de l'activité n°1	Temps récréatif	Pratique de l'activité n°2	Retour de l'activité
Temps de lecture avec les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire						

Organisation du TAP pour les maternels le VENDREDI						
13h30-13h40	13h40-13h50	13h50-14h00	14h00-15h00	15h00-15h15	15h15-16h15	16h15-16h30
Accueil des enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire	Temps de sieste pour les petites sections Temps de repos pour les enfants qui en ont besoins (MS et GS avec l'accord des parents)			Temps récréatif	Pratique de l'activité n°2	Retour de l'activité
Temps de lecture avec les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire	Répartition des enfants par groupe d'activité	Départ sur le lieu d'activité	Pratique de l'activité n°1			

Après l'école, environ 1200 enfants découvrent ainsi gratuitement des activités (comme la musique et le théâtre, la calligraphie et le dessin, les arts du cirque, le tennis, le baseball, le jardinage, le yoga...) avec animateurs, enseignants, ATSEM, éducateurs du territoire.

Les ateliers organisés en lien avec les projets d'école varient selon les groupes scolaires. Ils visent l'apprentissage de l'émotion et des règles de vie, l'initiation aux activités physiques et sportives, la sensibilisation à l'environnement et à la nature, le développement des échanges et des relations, la lutte contre les violences, ...

Alors que seulement 5 à 10% des jeunes Rolivalois avaient la chance de pratiquer une activité extrascolaire avant 2013, on recense aujourd'hui sur l'ensemble des 7 groupes scolaires de la commune **entre 50 et 70% de participants aux ateliers du TAP** (60 à 70% pour l'école élémentaire et 40 à 60% pour l'école maternelle).

Afin de continuer à mener à bien ce projet ambitieux, répondre aux besoins identifiés pour un maximum d'enfants, privilégier la qualité des activités proposées à la quantité et respecter les conditions de travail de chacun des intervenants, il a été nécessaire de renforcer les effectifs d'encadrement existant et de s'appuyer sur les compétences des associations et professionnels.

Pour ce faire, 175 animateurs pédagogiques sont mobilisés pour assurer cet encadrement durant l'année. Au-delà des ressources internes (avec plus d'une centaine d'agents communaux comme des éducateurs sportifs, des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles, des animateurs, des agents de la médiathèque et de la cyber-base,...), des enseignants de l'éducation nationale, des professeurs du Conservatoire de musique et de danse, des intervenants issus d'une trentaine d'associations ou encore des indépendants participent, ponctuellement ou régulièrement, à ce temps de pratique d'activités (culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, techniques,...) dans un cadre éducatif de détente, de loisirs et de découverte.

Les intervenants utilisent différents matériels et supports (numériques, audio, vidéo et papier), moyens d'expression (sculpture, dessin, peinture, vidéo, graphisme, photographie, calligraphie,), outils technologiques de communication (informatiques et multimédias), ...

Le TAP est un temps ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et est gratuit. Afin de permettre aux enfants (en situation de handicap, ou qui relève d'une notification MDPH), la ville assure un accompagnement privilégié, grâce aux AESH présentés sur ce temps en complément du temps scolaire.

Les conseils d'écoles et les comités de suivi ont notamment permis une concertation régulière et une évolution du fonctionnement des organisations. Parents d'écoliers et professionnels sont d'accord pour affirmer que les ateliers proposés sont de qualité et que les enfants y trouvent du plaisir.

Le PEDT doit permettre de partager des objectifs, des moyens et les résultats pour favoriser la collaboration active entre tous les acteurs locaux éducatifs et institutionnels au-delà du 1^{er} degré.

Vacances apprenantes

L'opération vacances apprenantes permet à la collectivité de renforcer son offre sur la période estivale. En effet sur les temps extrascolaires, les structures d'accueils de loisirs sont ouvertes sur le mois de juillet et d'août pour les enfants de 3 à 17 ans avec un programme d'activités culturelles, sportives, environnementales.... En parallèle le dispositif « Colos apprenantes » nous permet de proposer des séjours qui associent le renforcement des apprentissages et les activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

La mise en place des séjours répond aux objectifs partagés du PEDT, dans la mesure où ils intègrent l'ensemble des parcours éducatifs. Ils visent également à favoriser l'autonomie des enfants, s'approprier de nouvelles règles de fonctionnement de vie en collectivité, découvrir et pratiquer de nouvelles activités. De plus, ce dispositif donne la possibilité aux enfants de partir en vacances alors que la situation familiale ne le permet pas forcément et ainsi de réduire les inégalités.

Depuis 2022, ce n'est pas de moins de 150 départs qui sont proposés sur la période estivale, avec une volonté de poursuivre l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des séjours du dispositif Colos apprenantes et d'être force de proposition de séjours adaptés.

LE PLAN MERCREDI

L'ambition est de porter un PEdT répondant à une charte de qualité pour conserver le label « Plan Mercredi » à la rentrée 2024.

Accueils de loisirs « à forte ambition éducative » les mercredis après-midi

Pour rappel, les principaux objectifs du Plan Mercredi sont les suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires
- Promouvoir le caractère éducatif des activités périscolaires du mercredi en recherchant le développement des compétences psycho-sociales
- Favoriser l'accès à la culture et au sport avec l'inclusion de tous les enfants
- Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements éducatifs locaux

Avec une offre qui demeure très riche au sein de la ville, il a semblé pertinent de poursuivre et de pérenniser l'offre qualitative des activités du TAP sur le périscolaire et qui plus est pour le Plan Mercredi. La stabilité des équipes d'animation garantit la continuité éducative et permet d'instaurer des projets sur du plus long terme. Ainsi, il a pu être proposé un fil conducteur sur ces deux dernières années. D'abord orientées sur un champ uniquement sportif, nos actions ont évolué apportant de nouveaux axes notamment le champ artistique et environnemental avec l'intégration de nouveaux partenaires.

A ce jour, diverses actions devenues pérennes ont été initiées dans le cadre du Plan Mercredi :

- **Accompagnement au sport du mercredi par un agent des accueils loisirs (parcours santé et sport)**
- **Sensibilisation à l'environnement avec l'association Cardère (parcours citoyen)**
- **Mise en place d'un atelier de danse moderne au Conservatoire (parcours artistique)**
- **Sensibilisation aux situations de handicap à travers le sport adapté, handisport**

En plus de ces actions, d'autres projets qui sont le fruit d'un travail collaboratif avec l'équipe pluridisciplinaire du PRE ont vu le jour. Nous avons pu proposer l'intervention d'une professionnelle en sophrologie à la fois sur le temps du mercredi et du TAP, auprès d'enfants repérés par la veille éducative.

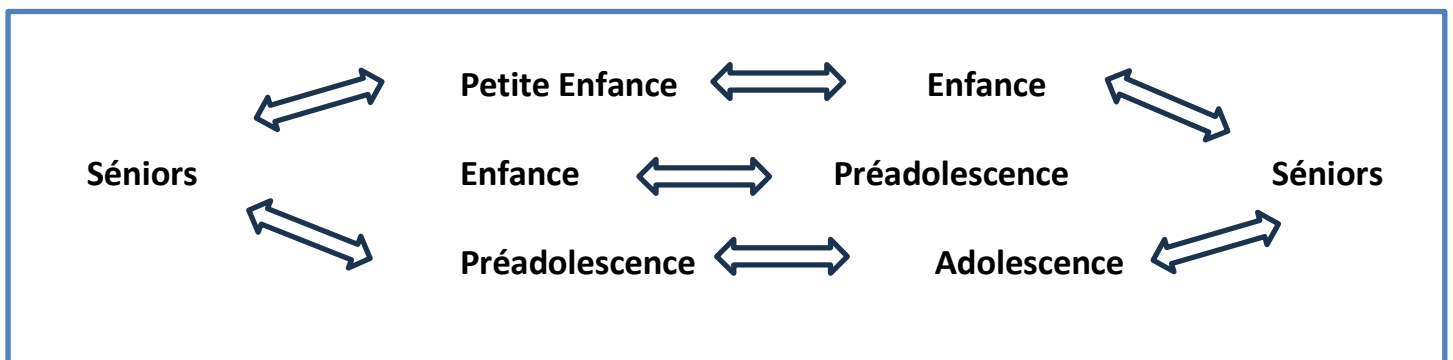
La continuité du suivi individuel des enfants fait partie intégrante de nos objectifs. Elle nous permet également d'assurer le prolongement du suivi des enfants et des jeunes à travers les parcours éducatifs.

Globalement le bilan retranscrit sur ces deux dernières années est très largement positif, on constate :

- Une adhésion des familles et des enfants aux propositions d'activités
- Une stabilité dans les présences du mercredi
- Une sollicitation des enfants sur des actions

Dans une recherche continue d'ouverture du champ des possibles, de coopération entre acteurs et de renforcement de la mixité, la collectivité s'efforce d'établir des passerelles entre l'école et le collège. Via notamment la Cité éducative, de nouveaux projets ont pu être initiés entre l'accueil dédié au 11-14 ans et le collège. Ainsi, les ACM élémentaires ont mis en place une passerelle entre les écoliers en classe de CM2 et l'accueil des pré-adolescents sur les mercredis après-midi.

Dans le cadre du renouvellement de notre PEdT, nous nous attacherons à poursuivre et développer nos actions au profit des passerelles intergénérationnelles :



Les outils d'évaluations :

-des indicateurs quantitatifs : il s'agit concrètement d'une analyse fonctionnelle du déroulement concret des actions et du nombre d'enfants mobilisés ou concernés.

-des indicateurs qualitatifs : Il s'agit des bilans de structures et des bilans de projets (impact, questionnaire de satisfaction auprès des enfants et des familles), les restitutions de projets (expositions, représentations...).

-Prise en compte des différents dispositifs éducatifs du territoire et intégration de leurs référents dans le comité de pilotage de la cité éducative qui intègre le PEdT (la SDJES et la CAF y sont conviés)

Avec l'organisation de réunions régulières nécessaires au pilotage opérationnel :

-Comités techniques par dispositifs (TAP, PRE, Cité Educative)

-Comités de suivis locaux par site, conseils d'écoles

La mise en place des comités de suivis, permet de suivre l'évolution du PEdT, et doit permettre de procéder aux corrections ou ajustements nécessaires. Les outils de suivi et d'évaluation sont élaborés et partagés au sein du projet collectif.

LES PASSERELLES ENTRE TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La mise en place sur notre territoire de la Cité éducative, nouveau dispositif qui a réuni l'ensemble des partenaires concernés par les sujets éducatifs dont ceux abordés par le PEDT. Aussi, afin de ne pas surcharger les partenaires autour des différents temps de travail du PEDT et de la Cité éducative, nous avons privilégié les instances de la Cité éducative pour poursuivre le partenariat.

PILOTAGE OPERATIONNEL :

C'est dans ce but que les attendus du PEdT 2022-2024 ont été déclinés au sein des comités de suivi des TAP et du Plan Mercredi en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire avec la SDJES et la CAF.

Afin de coordonner les projets transversaux, des temps d'échanges et de travail entre les différents acteurs éducatifs sont mis en place.

Ces temps de concertation ont eu lieu au sein des ACM. En effet, la ville dispose de 4 accueils de loisirs avec leurs propres locaux (Voie Blanche, Trésorerie, Œillets Rouges, Eléphant) et 3 accueils de loisirs au sein même de l'école (Pivollet, Cerfs-Volants, Dominos).

C'est au sein de ces structures qu'ont lieu les échanges quotidiens entre les animateurs et les enseignants. Il est d'ailleurs proposé aux équipes d'avoir une à deux fois par trimestre un temps de concertation en présence des responsables de sites, des directeurs d'écoles et de la référente Atsem. Ce point récurrent permet de réguler diverses situations/ problématiques liées aux enfants. Ils s'attèlent aussi au fonctionnement, à l'organisation et à l'utilisation des locaux. Ils permettent également de préparer le conseil d'école et d'avancer sur les projets communs entre l'école et l'accueil de loisirs.

C'est à cette occasion que les prestataires du TAP et du Plan Mercredi (qui interviennent sur le temps extrascolaire) échangent avec les équipes éducatives du suivi pédagogique et administratif mis en place. C'est également la possibilité d'échanger sur les activités proposées au sein des structures pour parfaire l'évaluation des interventions.

Pour ce qui est des équipes d'animateurs, elles se réunissent tous les lundis matin de 9h30 à 11h45 au sein de leurs structures respectives.

Un second point de régulation a lieu pour les responsables de sites avec la direction (la cheffe de service, la coordinatrice des accueils de loisirs, et le coordinateur du TAP) tous les jeudis matin à l'accueil de loisirs de l'Eléphant. Le troisième s'effectue de manière trimestrielle avec les services transversaux notamment avec le service scolaire et le service restauration hygiène et sécurité.

Ces différents temps d'échanges nous ont permis d'aboutir à la mise en place de Charte d'utilisation des locaux avec des spécificités inhérentes à certains sites.

La poursuite des temps d'activités périscolaires est l'un des projets majeurs que nous partageons avec l'Éducation nationale. A ce jour, nous avons en plus des TAP, des classes spécifiques qui se déroulent sur le temps scolaire avec une continuité sur le temps périscolaire. Mais également des enseignants qui proposent des interventions ludiques et pédagogiques sur le TAP.

Concrètement les animateurs accompagnent et encadrent avec les enseignants les classes découvertes ainsi que les sorties en classe.

Sur les sept écoles de la ville, ce n'est pas moins de 15 projets de classes qui ont lieu chaque année avec les animateurs.

Orientation de la Politique Jeunesse :

Un des enjeux de ce nouveau PEdT est d'accentuer notre Politique Jeunesse notamment à destination des 16-25 ans.

La ville envisage d'ouvrir un accueil 16-25 ans et d'y intégrer une structure Information Jeunesse.

Ce nouveau lieu d'accueil et de ressources permettra d'assurer des suivis individuels en lien avec l'ensemble des partenaires de cette tranche d'âge (Lycée, Mission Locales, Hub de l'emploi...). Mais également de permettre aux jeunes d'être accompagnés dans la mise en place de projets.

Cette nouvelle structure aura pour but de répondre aux objectifs généraux suivants :

- Développer l'autonomie et favoriser l'accès pour tous aux loisirs
- Accompagner les jeunes leurs projets personnels et professionnels
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Concourir à l'émancipation des jeunes adultes de notre territoire

CONCLUSION

Le PEdT mis en œuvre au sein de notre territoire représente une vraie plus-value en adéquation avec notre politique éducative. Il vise prioritairement les enfants et les jeunes scolarisés de notre commune, le PEdT est un outil majeur de mise en application avec pour objectifs principaux de :

- Promouvoir l'égalité des droits et des chances
- Réduire les inégalités sociales et territoriales

Il nous permet également de rassembler l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur le champ éducatif afin de participer conjointement à l'élaboration et l'organisation des rythmes scolaires, des activités périscolaires et extrascolaires. Un travail de qualité tout en transversalité.

Nous prévoyons de renouveler le PEdT pour une période de trois ans (2024-2027), afin d'établir une synergie complète avec la Cité Educative, et poursuivre notre engagement au plan de la politique éducative.

Au cours de ces trois dernières années, nous avons consolidé les liens avec l'ensemble de nos partenaires et développé de nombreux projets à destination des primaires ainsi qu'auprès des jeunes du second degré.

Un accompagnement plus prononcé pour les 16-25 ans sera mis en place dès la rentrée de septembre 2024 avec la volonté de créer une Structure Information Jeunesse (SIJ), véritable lieu d'orientation et d'information pour les jeunes à la fois sur le champ scolaire, professionnel et culturel. Nous pouvons compter sur nos partenaires locaux avec qui nous travaillons déjà. Nous poursuivrons notre réflexion vers un enrichissement des Parcours éducatif, véritable socle commun avec l'Education Nationale.

Un travail de fond sera effectué afin de remettre en place les comités techniques de manière à promouvoir la dynamique de notre PEdT sur les trois années à venir. Le comité de pilotage sera intégré à celui de la Cité éducative, les porteurs étant identiques Val-de-Reuil est une ville dynamique où interviennent de nombreux acteurs agissant dans le champ de l'apprentissage et de l'éducation.

Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, autres éducateurs, animateurs et autres partenaires, notamment associatifs) doivent être assurés.

Dans le cadre du projet éducatif global territorial (PEdT), les acteurs locaux ont pour ambition de mieux faire connaître l'ensemble des organisations du territoire, d'assurer une plus grande lisibilité des actions développées, de mettre en cohérence les collaborations et de lutter contre l'empilement des dispositifs actuels en recherchant la complémentarité de parcours.

Ce 5^e PEdT doit permettre de partager des objectifs, des moyens et les résultats pour favoriser la collaboration active de chacun des partenaires. Avec une vision commune du projet éducatif territorial (PEdT) et une méthode partagée, la cité contemporaine de Val-de-Reuil mise sur la richesse humaine des animateurs, des chefs d'établissements, des enseignants, des responsables associatifs et de tous ses acteurs et partenaires qui s'inscrivent dans des projets porteurs pour la démocratie et pour l'efficacité des politiques.